Conseil d'Administration

Séance en format hybride

Séance du Mardi 23 juin 2026

PV validé au CA du 8 octobre 2026

Table des matières

Membres du conseil d'administration de l'IEP de Grenoble 4

Ordre du Jour 5

Informations du Directeur 7

Compte rendu des décisions prises par le Directeur, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de compétences votée par le Conseil d'Administration 7

Motion OURSE et SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S 9

Information 9

Affaires administratives 10

Approbation du PV du CA du 12 mars 2026 10

délibération CA-2026-14 10

Approbation de la modification du règlement intérieur de l'IEP de Grenoble 10

délibération CA-2026-15 10

Élection des membres de la commission sociale de l'établissement 13

délibération CA-2026-16 13

Désignation de trois membres extérieurs à la commission scientifique 13

délibération CA-2026-17 13

Approbation du règlement intérieur du centre de documentation de l'IEPG et de la charte Bibob 13

délibération CA-2026-18 13

Approbation du projet d'établissement 14

délibération CA-2026-19 14

Approbation de la création de l'unité de service direction du numérique (DNUM) scientifique 15

délibération CA-2026-20 16

Affaires Financières 17

Approbation des tarifs de l'établissement 2026-2027 17

délibération CA-2026-21 17

Vie Etudiante 19

Approbation de la charte de la vie associative 2026-2027 19

délibération CA-2026-22 19

Affaires Pédagogiques 21

Réforme pédagogique : approbation de la maquette du 1er cycle réformé 21

délibération CA-2026-23 21

Approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences de la 1ère année du 1er cycle réformé 2026-2027 27

délibération CA-2026-24 27
Approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances du 1er cycle non réformé (A2-A3) et du 2nd cycle (A4-A5) 2026-2027 27
délibération CA-2026-25 27
Approbation du Règlement des études et des examens 2026/2027 28
délibération CA-2026-26 28
Approbation du calendrier universitaire 2026/2027 30
délibération CA-2026-27 30
Approbation de la clôture du Certificat d'Études Administratives et de la formation préparant aux Métiers de l'Administration Publique d'État à temps partiel et ouverture de la Prép'A et approbation des Modalités de contrôle des Connaissances associées 31
délibération CA-2026-28 31
Approbation de la convention de double diplôme avec l'UNC Chapel Hill 32
délibération CA-2026-29 32
Approbation de l'avenant à la convention de tri diplôme entre l'IUGA, l'ENSAG-UGA et Sciences Po Grenoble-UGA 33
délibération CA-2026-30 33
Approbation de la convention de partenariat entre Media Institute et Sciences Po Grenoble-UGA 33
délibération CA-2026-31 33
Approbation de l'avenant de prolongation à la convention relative au parcours intégré économie gestion du 1er cycle entre Sciences Po Grenoble-UGA et la faculté d'économie de Grenoble 33
délibération CA-2026-32 33
Ressources Humaines 34
Approbation du référentiel d'équivalence horaires pour l'année 2026/2027 34
délibération CA-2026-33 34
Approbation de la modification du régime indemnitaire des personnels BIATSS et actualisation des grilles de rémunérations des personnels contractuels recrutés sur projets de recherche 35
délibération CA-2026-34 35
Approbation des modalités d'attribution de la Prime de charges administratives au titre de l'année universitaire 2026-2027 35
délibération CA-2026-35 35
Clôture de la séance 36

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IEP DE GRENOBLE

MEMBRES CA IEPG		Civilité	Prénom	NOM	Titre	Présentiel	Distanciel	Votant	Excusé	Procuration donnée à :
Membres de droit	0	Madame	Maryvonne	LE BRIGNONEN	Directrice de l'INSP (ex ENA)					
	1	Monsieur	Fabrice	LARAT	Représentant de la Directrice de l'INSP		1	1		
	0	Madame	Nathalie	COLIN	Directrice de l'Administration et la Fonction Publique					
	1	Madame	Catherine	PRUDHOMME	Représentante de la Directrice de l'Administration et la Fonction Publique		1	1		
	1	Madame	Laurence	BERTRAND-DORLEAC	Présidente de la FNSP			1	1	JL. NEVACHE
	0	Madame	Patricia	CABROL-LAVERGNE	Représentant(e) de la Présidente de la FNSP					
Membre siégeant de droit	1	Monsieur	Yassine	LAKHNECH	Président de l'UGA			1	1	JL. NEVACHE
Personnalités Exterieures	1	Monsieur	Jean-Luc	NEVACHE	Conseiller d'état, Président du Conseil d'Administration de Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
	1	Monsieur	Jérôme	BELLION-JOURDAN	Senior Fellow, Institute for Global Negotiation			1	1	G. FIORASO
	1	Madame	Pauline	VIGNOUD	Directrice Générale d'Alter Horizon, holding présidente d'Alpes Contrôles	1		1		
	1	Monsieur	Julien	LOYER	Directeur général de Mountain Wilderness France	1		1		
	1	Madame	Estelle	CARRELET DE LOISY	Responsable du programme d'assistance financière régionale de l'UE pour la			1	1	F. TERPAN
	1	Madame	Geneviève	FIORASO	Ancienne Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	1		1		
Représentants des professeurs d'université et catégories assimilées	1	Monsieur	Frédéric	GONTHIER	Professeur des Universités en sociologie à Sciences Po Grenoble-UGA			1	1	H. GUIZANI
	1	Monsieur	Aurélien	LIGNEREUX	Professeur des Universités en histoire à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
	1	Madame	Anne	BARTEL-RADIC	Professeur des Universités en sciences de gestion à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
	1	Madame	Séverine	LOUVEL	Professeur des Universités en sociologie et démographie à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
	1	Monsieur	Fabien	TERPAN	Professeur des Universités en droit public à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
Représentants des autres personnels d'enseignement et de recherche	1	Monsieur	Camille	CHAUSSINAND	Maître de conférences en communication et gestion de Crise à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
	1	Madame	Claire	MARYNOWER	Maîtresse de conférences en histoire à Sciences Po Grenoble-UGA		1	1		
	1	Monsieur	Haitem	GUIZANI	Maître de conférences en sciences de gestion à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
	1	Monsieur	Simon	GODARD	Maître de conférences en histoire à Sciences Po Grenoble-UGA			1	1	A. LIGNEREUX
	1	Madame	Sophie	PANEL	Maîtresse de conférences en économie à Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
Représentants des étudiants 1er Collège	1	Madame	Eloïse	CAUSSE	OURSE (1er collège)		1	1		
	1	Madame	Yvonne	LUPOVICI	OURSE (1er collège)			1	1	M. LECOMTE
	1	Monsieur	Iban	HONTHAAS	OURSE (1er collège)		1	1		
	1	Monsieur	Raphaël	DAVIN	AGORA (1er collège)	1		1		
	1	Monsieur	Adrien	LEFEBVRE	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (1er collège)	1		1		
Représentants des étudiants 2ème Collège	1	Madame	Lou	ALPY	OURSE (2ème collège)	1		1		
	1	Madame	Maëlis	LECOMTE	OURSE (2ème collège)	1		1		
	1	Monsieur	Giulio	CARIGNANO	AGORA (2ème collège)	1		1		
	1	Madame	Lucie	CLAMENS	SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S (2ème collège)	1		1		
Représentant des personnels	1	Monsieur	Eric	BRUN	Directeur de la cellule aide au pilotage de Sciences Po Grenoble-UGA	1		1		
TOTAL MEMBRES	30					18	5	30	7	
Participent au CA	1	Monsieur	Simon	PERSICO	Directeur de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Monsieur	Mohammed	BENLAHSEN	Recteur de région académique				1	
	0	Monsieur	Clément	LE RUYET	Représentant du Recteur de région académique - Contrôleur budgétaire et				1	
	0	Monsieur	Hervé	PLESTAN	Représentant du Recteur de région académique - Contrôleur budgétaire et	1				
Invités permanents	1	Madame	Béatrice	ANDURAND	Présidente de l'Association des Diplômés de Sciences Po Grenoble-UGA				1	
	0	Monsieur	Stéphane	PUSATERI	Représentant de la Directrice de l'Association des Diplômés de Sciences Po		1			
	1	Madame	Agnès	CASASSA	Assistante de Direction, DG-DGS-DGSA de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Catherine	SAINTAGNE	Élue au Comité Social d'Administration (CSA) de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Monsieur	Arnaud	COEFFIER	Directeur général des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Hélène	DESSAUX	Directrice générale des services adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Pascale	MARTINOT	Directrice générale des services de Sciences Po Grenoble-UGA				1	
	1	Monsieur	Emmanuel	KALNINS	Directeur des affaires juridiques et institutionnelles	1				
	1	Madame	Hedwig	MESANA	VP Formation	1				
	1	Monsieur	Gilles	BASTIN	Directeur Adjoint de Sciences Po Grenoble-UGA	1				
	1	Madame	Caroline	BRAY	VP Vie étudiante	1				
	1	Madame	Camille	MORIO	Responsable du parcours Carrières Admi. et Judiciaires et de la Prep'ENA / INSP à Sciences Po Grenoble-UGA	1				
TOTAL NON-MEMBRES	13					11	1		4	
TOTAL	43					29	6		11	

ORDRE DU JOUR

11h00 - 11h30 Informations du Directeur

1. Informations du Directeur
2. Compte-rendu des décisions prises par le Directeur, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de compétences votée par le Conseil d'Administration

11h30- 13h00 Affaires administratives :

3. Approbation du PV du CA du 12 mars 2026 **(délibération CA-2026-14)**
4. Approbation de la modification du règlement intérieur de l'IEP de Grenoble **(délibération CA-2026-15)**
5. Élection des membres de la commission sociale de l'établissement **(délibération CA-2026-16)**
6. Désignation de trois membres extérieurs à la commission scientifique **(délibération CA-2026-17)**
7. Approbation du règlement intérieur du centre de documentation de l'IEPG et de la charte Bibob **(délibération CA-2026-18)**
8. Approbation du projet d'établissement **(délibération CA-2026-19)**
9. Approbation de la création de l'unité de service direction du numérique (DNUM) **(délibération CA-2026-20)**

14h00– 14h15 Affaires financières :

10. Approbation des tarifs de l'établissement 2026-2027 **(délibération CA-2026-21)**

14h15 – 14h35 Vie étudiante :

11. Approbation de la charte de la vie associative 2026-2027 **(délibération CA-2026-22)**

14h35- 17h10 Affaires pédagogiques :

12. Réforme pédagogique : approbation de la maquette du 1er cycle réformé **(délibération CA-2026-23)**

13. Approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences de la 1ère année du 1er cycle réformé 2026-2027 **(délibération CA-2026-24)**

14. Approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances du 1er cycle non réformé (A2-A3) et du 2nd cycle (A4-A5) 2026-2027 **(délibération CA-2026-25)**

15. Approbation du Règlement des études et des examens 2026/2027 **(délibération CA-2026-26)**

16. Approbation du calendrier universitaire 2026/2027 **(délibération CA-2026-27)**

17. Approbation de la clôture du Certificat d'Études Administratives et de la formation préparant aux Métiers de l'Administration Publique d'État à temps partiel et ouverture de la Prép'A et approbation des Modalités de contrôle des Connaissances associées **(délibération CA-2026-28)**

18. Approbation de la convention de double diplôme avec l'UNC Chapel Hill **(délibération CA-2026-29)**

19. Approbation de l'avenant à la convention de tri diplôme entre l'IUGA, l'ENSAG-UGA et Sciences Po Grenoble-UGA **(délibération CA-2026-30)**

20. Approbation de la convention de partenariat entre Media Institute et Sciences Po Grenoble-UGA **(délibération CA-2026-31)**

21. Approbation de l'avenant de prolongation à la convention relative au parcours intégré économie gestion du 1er cycle entre Sciences Po Grenoble-UGA et la faculté d'économie de Grenoble **(délibération CA-2026-32)**

17h10-18h00 Ressources humaines :

22. Approbation du référentiel d'équivalence horaires pour l'année 2026/2027 **(délibération CA-2026-33)**

23. Approbation de la modification du régime indemnitaire des personnels BIATSS et actualisation des grilles de rémunérations des personnels contractuels recrutés sur projets de recherche

    (délibération CA-2026-34)

24. Approbation des modalités d'attribution de la Prime de charges administratives au titre de l'année universitaire 2026-2027 **(délibération CA-2026-35)**

La séance est ouverte à 11 heures 07 par le Président, Jean-Luc NEVACHE.

INFORMATIONS DU DIRECTEUR

Le Directeur remercie les membres du conseil d'administration de leur présence malgré les conditions climatiques exceptionnelles, qui illustrent la nécessité pour l'établissement d'accélérer son adaptation aux effets du changement climatique. Si le plan d'action consacré à la transition écologique des formations sera finalement présenté en octobre en raison d'un ordre du jour particulièrement dense, cette thématique est d'ores et déjà intégrée au projet d'établissement et demeure une priorité.

Le Directeur informe ensuite le Conseil de l'existence de deux enquêtes portant sur l'organisation du travail et les risques psychosociaux, engagées à la suite d'un signalement de danger grave et imminent effectué en septembre 2023 et des recommandations de l'inspection santé et sécurité au travail. La première, une enquête administrative menée par le cabinet Egidio entre juin 2025 et février 2026, repose sur vingt-huit auditions et l'analyse de plus de 460 documents. Le rapport, confidentiel en raison des informations nominatives qu'il contient, met en évidence des dysfonctionnements structurels, des changements insuffisamment concertés, des pratiques managériales abusives, un défaut de prévention des risques psychosociaux ainsi que des atteintes aux instances représentatives du personnel. Ces dysfonctionnements auraient contribué à un climat de profond mal-être et à de graves conséquences sur la santé de plusieurs agents. Plus d'une dizaine de victimes potentielles sont identifiées et de nombreuses recommandations sont formulées.

La seconde enquête, une expertise certifiée, confiée au cabinet CEDAET à la demande du CSA, repose sur une analyse documentaire et trente-quatre entretiens. Elle examine les parcours professionnels, l'organisation du travail, les conditions d'exercice des missions et les risques psychosociaux. Les conclusions apparaissent largement convergentes avec celles de l'enquête administrative, tout en relevant certaines améliorations observées au cours des deux dernières années. Plusieurs recommandations visent à renforcer durablement la qualité de vie au travail et les dispositifs de prévention.

Le Directeur fait part de la gravité des constats établis et estime que certains personnels ont connu des situations qui n'auraient jamais dû se produire dans leur parcours professionnel. Les autorités de tutelle ont été immédiatement informées, un signalement a été adressé au procureur de la République de Grenoble sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale et les personnes identifiées comme victimes potentielles bénéficient d'un accompagnement juridique, psychologique et RH. Les recommandations issues des deux rapports seront mises en œuvre, notamment dans le cadre d'un séminaire réunissant l'ensemble des personnels, consacré à la qualité de vie au travail et à la démocratie au travail, organisé avec l'appui de l'ARACT afin d'engager une démarche durable de prévention.

Abordant des sujets plus positifs, Le Directeur évoque la première soirée des partenaires, organisée le 16 juin, qui a réuni près de quarante représentants de collectivités, d'associations, d'entreprises et d'organismes publics afin de valoriser les nombreuses coopérations développées avec l'établissement. Plusieurs projets sont évoqués dans les domaines de la recherche, du handicap, du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. L'inauguration du Policy Lab illustre également la volonté de renforcer les collaborations entre étudiants, enseignants-chercheurs et partenaires extérieurs. Enfin, les perspectives ouvertes avec la Fondation UGA devraient permettre de développer de nouveaux financements en faveur des étudiants à besoins spécifiques ou de la formation des élus. Ces initiatives témoignent de la capacité de l'établissement à poursuivre ses missions malgré les difficultés rencontrées.

Madame la Ministre, Geneviève FIORASO, rejoint la séance à 11h20.

Catherine SAINTAGNE rejoint la séance à 11h21.

Le Président remercie le Directeur pour ces informations et rappelle que, si ces questions relèvent principalement des compétences de la direction, le conseil d'administration devait en être informé. Les expertises avaient déjà été évoquées lors de précédentes réunions et doivent désormais permettre de tirer les enseignements de cette période afin de construire un fonctionnement plus apaisé.

Aurélien LIGNEREUX s'interroge sur la méthodologie de l'enquête administrative, estimant que les personnes auditionnées ne reflètent pas l'ensemble des points de vue et que les témoins proposés par les personnes mises en cause n'ont pas été entendus. Cette démarche risque en effet d'entretenir les divisions existantes. Il considère également que la présentation du rôle du CSA dans la chronologie des faits demeure partielle.

Lucie CLAMENS remercie le Directeur pour sa transparence, mais revient sur le maintien de la directrice générale des services au sein de l'équipe de direction malgré les critiques formulées à son encontre dès le début de son mandat. Elle demande que des éclaircissements soient apportés sur les informations qui auraient été transmises à la police au sujet d'un étudiant placé en garde à vue après la diffusion de fausses informations.

Le Directeur note les points et indique que les décisions à prendre sont encore en cours d'examen, dans le cadre d'un échange régulier avec les tutelles.

Le Président rappelle que les deux enquêtes ont été conduites par des cabinets indépendants, sans objectif de mise en accusation ou de défense des personnes, et souligne que leurs conclusions convergentes doivent désormais permettre à l'établissement de se projeter vers l'avenir.

Jérôme BELLION-JOURDAN s'interroge sur la manière dont le conseil d'administration pourrait accompagner les actions engagées afin de prévenir le renouvellement de telles situations, de garantir une meilleure prise en compte de la santé mentale au sein de l'établissement et d'assurer l'accompagnement des personnels comme des étudiants.

Le Président indique avoir suivi ce dossier en lien étroit avec le Directeur et les autorités de tutelle. Le conseil d'administration sera régulièrement informé de l'avancement des mesures engagées et apportera son éclairage dans le respect des compétences de chacun. Il se félicite enfin de la présence du représentant du rectorat, qu'il considère comme un signe d'attention porté aux travaux du conseil.

Claire MARYNOWER juge la mise en cause des représentants du personnel siégeant au CSA inacceptable.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR, A L'INTERSESSION, DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE COMPETENCES VOTEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présenté par Emmanuel KALNINS

Emmanuel KALNINS rappelle qu'il appartient au Directeur de rendre compte des décisions prises entre deux séances. Trois décisions ont été adoptées. La première concerne le refus d'une remise gracieuse des frais

d'inscription sollicitée par un usager inscrit au certificat d'études politiques en septembre 2025, les justificatifs produits ayant été jugés insuffisants par l'agent comptable, qui a émis un avis défavorable. Les deux autres décisions portent sur l'attribution de deux subventions de 800 euros. La première est accordée au collège Le Savouret dans le cadre du concours de photographie politique remporté par l'établissement. La seconde bénéficie au collège du Diois afin de financer une sortie organisée dans le cadre du dispositif « Les cordées de la réussite », les modalités prévues permettant le remboursement des dépenses engagées.

Motion OURSE et SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S

Information

Présenté par Lucie CLAMENS

Lucie CLAMENS présente une motion demandant que l'établissement se prononce contre les droits d'inscription différenciés applicables aux étudiants extracommunautaires ainsi que contre une augmentation générale des frais d'inscription. Elle regrette l'absence de prise de position de l'établissement, estimant que cette réforme remet en cause l'ouverture internationale de l'université. Elle dénonce une mesure socialement discriminante et raciste. Elle appelle la direction à défendre les étudiants étrangers et à affirmer publiquement son opposition au dispositif.

Le Président considère que le terme « raciste » est excessif et rappelle que, quelles que soient les appréciations portées sur la réforme, le conseil d'administration ne peut demander à la direction de ne pas appliquer une réglementation en vigueur. Le débat sur les droits d'inscription lui paraît légitime, mais devra intervenir lors de l'examen des délibérations correspondantes, en tenant compte de la situation budgétaire de l'établissement.

Lucie CLAMENS fait observer que plusieurs conseils d'UFR de l'Université Grenoble Alpes se sont déjà prononcés contre cette réforme.

Le Président distingue la situation juridique de l'IEP, établissement doté de la personnalité morale, de celle des composantes de l'UGA et réaffirme qu'il ne soumettra pas au vote une motion appelant à ne pas appliquer les textes en vigueur.

Giulio CARIGNANO rappelle que l'établissement applique déjà une tarification identique aux étudiants français et étrangers dans le cadre de son dispositif actuel. Il souhaite que le conseil d'administration réaffirme son attachement à ce modèle fondé sur les revenus plutôt que sur la nationalité.

Le Président répond que ce débat sera examiné lors de la discussion budgétaire consacrée aux droits d'inscription.

Claire MARYNOWER précise que la notion de racisme est employée au sens institutionnel et systémique et rappelle que le conseil d'administration de l'Université de Lille a adopté une délibération contraire au décret.

Le Président maintient sa position, tout en se déclarant favorable à un débat sur le fond.

Le Directeur réaffirme que l'IEP est ouvert à tous les étudiants, quelles que soient leurs origines. L'application du décret aux IEP demeure incertaine et l'établissement applique déjà une tarification modulée selon les revenus, principe auquel il reste attaché.

Geneviève FIORASO rappelle s'être elle-même opposée par le passé à une augmentation des droits d'inscription pour préserver l'accessibilité de l'enseignement supérieur. Tout en partageant les préoccupations exprimées, elle estime que le débat revêt une portée limitée pour Sciences Po Grenoble et juge le terme de « racisme » inadapté au regard du modèle républicain et de l'ouverture internationale de l'établissement.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Approbation du PV du CA du 12 mars 2026
délibération CA-2026-14

Le procès-verbal du CA du 12 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Approbation de la modification du règlement intérieur de l'IEP de Grenoble
délibération CA-2026-15

Présenté par Emmanuel KALNINS et Simon PERSICO

Emmanuel KALNINS présente les modifications proposées du règlement intérieur, élaborées dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement. Cette refonte s'articule autour de trois objectifs : sécuriser, libéraliser et démocratiser le fonctionnement de l'IEP. Le premier axe consiste à actualiser les références juridiques devenues obsolètes, notamment en intégrant les dispositions du Code général de la fonction publique, et à améliorer la lisibilité du document en regroupant dans un texte unique les différents règlements intérieurs de l'établissement. Ce travail d'unification se poursuivra afin d'intégrer les règlements propres à certaines instances. Le deuxième axe vise à renforcer l'exercice des libertés. La nouvelle rédaction place désormais les dispositions relatives aux libertés avant celles qui en encadrent les restrictions, afin d'affirmer le principe selon lequel la liberté constitue la règle. Plusieurs assouplissements sont introduits, notamment l'autorisation des opérations de tractage aux abords des amphithéâtres et la possibilité d'organiser, durant les campagnes pour les élections étudiantes, des interventions auprès des étudiants dans le respect du pluralisme et avec l'accord des enseignants concernés.

Le Directeur présente le troisième axe consacré à la démocratisation de la gouvernance. Les travaux conduits au sein de groupes pluralistes ont conduit à renforcer la démocratie représentative par la création ou la clarification de plusieurs instances, notamment le conseil pédagogique du premier cycle, le directoire, défini comme un organe d'aide à la décision et non comme une instance décisionnelle, ainsi que la commission sociale. Le projet introduit également des mécanismes de démocratie participative, avec la création de dispositifs de consultation, de pétition et de référendum consultatif, accessibles séparément aux personnels et aux étudiants afin de favoriser leur participation aux questions intéressant l'établissement.

Lou ALPY salue le travail engagé, la clarification du règlement intérieur, la place désormais accordée aux libertés ainsi que les nouveaux outils de participation. Elle formule toutefois plusieurs observations. Sur la forme, l'ajout d'un sommaire et le repérage des modifications apportées au texte faciliteraient son examen. Sur le fond, elle demande la suppression de la référence à la « réputation de l'établissement », notion déjà écartée d'autres documents internes au profit de fondements juridiques plus précis. Elle sollicite également l'intégration de représentants étudiants au sein du directoire afin de mettre le règlement intérieur en cohérence avec le projet d'établissement. S'agissant de la commission sociale, elle propose de supprimer le

plafond de revenu fiscal de référence conditionnant certaines exonérations ainsi que les critères familiaux et géographiques retenus pour l'attribution des aides, estimant qu'ils ne reflètent pas suffisamment la diversité des situations. Enfin, elle demande la suppression de l'incompatibilité prévue entre les fonctions de référent des étudiants internationaux et un mandat d'élu au conseil d'administration ou au CEVIE, considérant qu'elle réduit inutilement la représentation des étudiants internationaux.

Le Directeur prend acte de ces remarques et rappelle que le règlement intérieur fera prochainement l'objet d'une nouvelle révision afin d'intégrer les règlements d'autres instances. Certaines corrections rédactionnelles, notamment concernant la référence à la réputation de l'établissement, pourront être apportées. En revanche, les observations portant sur les critères de la commission sociale relèvent, selon lui, de choix de fond qui nécessitent des échanges complémentaires et ne peuvent être modifiées à ce stade.

Giulio CARIGNANO rappelle que les réserves exprimées sont partagées par l'ensemble des organisations étudiantes. Il estime que le conseil d'administration est précisément le lieu où ces propositions doivent être soumises au vote et juge difficile d'approuver un règlement intérieur comportant des dispositions auxquelles les représentants étudiants demeurent opposés, alors même que celles-ci pourront produire des effets avant une éventuelle révision.

Le Président distingue les différentes demandes formulées. La suppression de la référence à la réputation de l'établissement relève d'une harmonisation rédactionnelle qui sera intégrée. Les autres propositions appellent en revanche un débat de fond.

Le Directeur confirme que la participation des étudiants au directoire n'est pas retenue, rappelant qu'une précédente expérience s'était révélée insatisfaisante et qu'une large majorité des membres du directoire s'était prononcée contre cette participation. Il maintient également les critères de ressources applicables aux exonérations, fondés notamment sur l'obligation légale de soutien des parents envers leurs enfants, ainsi que les critères encadrant les décisions de la commission sociale.

Hélène DESSAUX précise que ces critères ont été définis afin de garantir l'égalité de traitement entre les étudiants et de permettre une analyse homogène des dossiers. Leur application n'exclut toutefois pas la prise en compte de situations particulières, une clause permettant de déroger aux critères lorsque les circonstances individuelles ou l'intérêt général le justifient.

Lucie CLAMENS indique que les représentants étudiants souhaitent procéder à un vote distinct sur chacun des points litigieux.

Le Président rappelle que l'organisation des modalités de vote relève de sa compétence.

Lucie CLAMENS annonce que les représentants étudiants voteront contre le règlement intérieur si cette demande n'est pas retenue. Elle estime que l'introduction de critères limitera fortement les marges d'appréciation de la commission sociale, qui ne pourra plus adapter ses décisions aux situations individuelles comme elle le faisait jusqu'alors.

Le Président observe que des représentants étudiants avaient précédemment demandé l'établissement de critères afin d'éviter toute décision arbitraire, soulignant la difficulté de concilier ces positions.

Lucie CLAMENS réaffirme que la commission sociale doit conserver sa capacité d'appréciation et regrette que ces critères aient été introduits tardivement dans les discussions.

Le Président rappelle que les modifications du règlement intérieur ont toujours fait l'objet d'un vote global, les votes article par article pouvant conduire à des incohérences entre dispositions. Les observations des représentants étudiants seront conservées afin d'être réexaminées lors d'une prochaine révision.

Giulio CARIGNANO regrette que plusieurs textes importants soient adoptés malgré l'opposition unanime des représentants étudiants. Il estime que cette méthode est difficilement conciliable avec les ambitions de dialogue et de démocratie participative affichées par la direction.

Le Président répond que le règlement intérieur comporte de nombreuses avancées saluées par les étudiants eux-mêmes et qu'il appartient désormais à chaque membre du conseil d'administration d'apprécier l'équilibre général du texte au moment du vote.

Lou ALPY revient sur les critères d'attribution des aides sociales, qu'elle juge inadaptés, notamment ceux reposant sur l'éloignement géographique du foyer familial. Elle regrette également l'absence de concertation préalable sur ces dispositions.

Emmanuel KALNINS rappelle que le règlement intérieur a fait l'objet de plusieurs groupes de travail auxquels les représentants étudiants ont été associés, avant d'être examiné par les instances consultatives, dont le CEVIE. Il confirme que la référence à la réputation de l'établissement résulte d'un oubli rédactionnel et assure qu'aucune procédure disciplinaire ne sera engagée sur ce fondement avant sa suppression.

Éric BRUN considère que le regroupement des différents règlements constitue une avancée importante. Les nouveaux outils de démocratie participative, l'introduction de critères plus transparents et la possibilité de déroger à ceux-ci lorsqu'une situation particulière le justifie lui paraissent constituer des améliorations substantielles qui justifient l'adoption du texte.

Le Directeur estime que les représentants étudiants ont obtenu de nombreuses avancées au cours de la concertation. Il confirme que la formulation relative à la réputation de l'établissement sera harmonisée avec celle retenue dans la charte des associations et que l'incompatibilité concernant le référent des étudiants internationaux sera supprimée lors de la prochaine révision. Les autres points relèvent toutefois de désaccords de fond qui nécessitent un travail complémentaire.

Adrien LEFEBVRE regrette la multiplication des groupes de travail, qui rend difficile la participation des élus étudiants et limite de fait leur implication dans les concertations.

Aurélien LIGNEREUX attire l'attention sur les contradictions pouvant apparaître entre les ambitions de démocratisation affichées et les modalités de fonctionnement retenues. Il estime également que le nombre de groupes de travail organisés simultanément nuit à la participation effective de leurs membres.

Camille CHAUSSINAND s'interroge sur le devenir de certains groupes de travail, notamment celui consacré aux violences sexistes et sexuelles.

Lucie CLAMENS répond que plusieurs groupes de travail, notamment ceux consacrés aux violences sexistes et sexuelles ainsi qu'à l'intelligence artificielle, n'ont pu être menés à leur terme faute de participants.

Le Président conclut que cette situation illustre les limites de la démocratie participative lorsque la mobilisation des participants s'essouffle, avant de rappeler que deux modifications du règlement intérieur ont été acceptées par la direction.

La délibération est mise aux voix avec deux modifications : sur le cumul de mandat CA, CEVIE et POLIS et la suppression de l'expression « réputation de l'établissement » remplacée par celle de la charte.

Compte tenu de la majorité absolue des membres en exercice du conseil exigée par l'article 11 du décret sur les IEP pour adopter le règlement intérieur, celui-ci n'est pas adopté (13 voix favorables, 6 abstentions et 10 voix défavorables).

Élection des membres de la commission sociale de l'établissement
délibération CA-2026-16
Présenté par Emmanuel KALNINS

Ce point est caduc après le vote relatif au règlement intérieur.

Désignation de trois membres extérieurs à la commission scientifique
délibération CA-2026-17
Présenté par Gilles BASTIN

Gilles BASTIN rappelle que, conformément au règlement intérieur, la commission scientifique comprend notamment trois personnalités extérieures dont le mandat est arrivé à échéance avec son renouvellement au printemps. Les trois candidatures proposées ont été validées à l'unanimité par la commission scientifique et sont soumises à l'approbation du conseil d'administration afin de permettre leur participation à la prochaine séance, consacrée à l'examen du rapport de recherche de l'établissement. Il précise que ces personnalités, sollicitées pour leur expertise, représentent la communauté scientifique à l'échelle nationale. Sont proposés Yves Déloye, ancien directeur de Sciences Po Bordeaux, Élodie Béthoux, professeure à l'ENS de Lyon et directrice adjointe d'un laboratoire de recherche, ainsi que Paul-André Rosental, directeur scientifique de Sciences Po Paris. Leur complémentarité disciplinaire et institutionnelle est jugée particulièrement pertinente.

La désignation des trois membres extérieurs à la commission scientifique (Yves Déloye, Élodie Béthoux et Paul-André Rosental) est validée à l'unanimité.

Giulio CARIGNANO quitte la séance à 12h34.

Approbation du règlement intérieur du centre de documentation de l'IEPG et de la charte Bibob
délibération CA-2026-18
Présenté par Hélène DESSAUX

Hélène DESSAUX présente les modifications apportées au règlement intérieur du centre de documentation, qui excluent désormais les documents de presse du prêt et renvoient les modalités de prêt du matériel de la Bibob à une charte spécifique. Elle précise que cette charte définit les conditions d'emprunt, de retour et d'utilisation des objets, réservés gratuitement à la communauté étudiante pour un usage occasionnel, ainsi que les responsabilités de l'emprunteur en cas de perte ou de détérioration. Elle ajoute que la Bibob est financée par les recettes des distributeurs de l'établissement, ce qui permet de renouveler les équipements mis à disposition des étudiants, la collection comptant désormais plus de 300 objets.

Le règlement intérieur du centre de documentation de l'IEPG et de la charte Bibob est approuvé à l'unanimité.

Approbation du projet d'établissement
délibération CA-2026-19

Présenté par Simon PERSICO

Le Directeur rappelle que le projet d'établissement, volontairement maintenu sous l'intitulé « 2025 », a été engagé dès le début de la mandature puis progressivement enrichi grâce aux contributions issues des ateliers, du directoire, des vice-présidences, des chargés de mission et des services. Sa structuration repose sur quatre axes : renforcer les liens entre enseignement et recherche au service de la société, faire de Sciences Po Grenoble UGA un établissement précurseur en matière de transformation sociale et écologique, construire un collectif ouvert au service de la démocratie et de la qualité de vie et renforcer le rayonnement de l'établissement aux échelles locale, nationale et internationale.

Il revient sur le troisième axe, réaffirmant la volonté de maintenir un dialogue avec les étudiants malgré les difficultés rencontrées, la multiplication des réformes et l'essoufflement de certains groupes de travail. Les enquêtes récentes confirment l'importance des enjeux liés à la qualité de vie au travail et au dialogue quotidien avec les différentes communautés. La conflictualité observée en conseil d'administration n'avait pas été anticipée lors de la commission préparatoire, ce qui conduit à envisager une évolution des modalités d'échange.

Il souligne que plusieurs actions prévues sont déjà engagées et remercie l'ensemble des personnels ayant contribué au document. Ce projet constitue un outil de pilotage, d'évaluation des objectifs et de contractualisation avec les partenaires, notamment dans le cadre du futur contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel (COMP).

Pauline VIGNOUD s'interroge sur l'existence d'un document de pilotage accompagnant le projet d'établissement. Elle observe que les objectifs affichés relèvent davantage d'intentions que d'engagements évaluables, en l'absence d'indicateurs, de calendrier et de hiérarchisation des actions, et souhaite savoir si un document complémentaire précisera les modalités de suivi.

Raphaël DAVIN rappelle que les groupes de travail consacrés au règlement intérieur portaient initialement sur des thématiques ciblées avant d'être élargis. Il demande ensuite la portée du vote soumis au conseil d'administration et s'interroge sur les conséquences concrètes de plusieurs orientations, notamment la réforme du second cycle et la création d'un budget carbone, dont les modalités lui paraissent encore insuffisamment définies.

Aurélien LIGNEREUX exprime des réserves sur la forme et le statut du document, relevant plusieurs incohérences de présentation et regrettant l'absence de référence explicite à l'excellence ou à la qualité du travail. Il estime que le recul de l'établissement dans plusieurs classements constitue un enjeu majeur auquel le projet ne répond pas suffisamment.

Gilles BASTIN considère que l'amélioration de la place de l'établissement dans les classements nécessite un travail de long terme. Des démarches ont déjà été engagées auprès des organismes réalisant ces évaluations afin de corriger des données erronées. La priorité demeure toutefois le redressement de l'attractivité, marqué par une stabilisation du nombre de candidats après une baisse de 15 % enregistrée l'année précédente.

Camille CHAUSSINAND salue la qualité du travail réalisé tout en estimant que la professionnalisation apparaît moins développée que la recherche. Un renforcement de cette dimension contribuerait à améliorer l'attractivité de l'établissement auprès des futurs étudiants.

Geneviève FIORASO reconnaît l'intérêt de disposer d'un projet d'établissement, tout en jugeant que les horizons temporels et les niveaux d'action y sont insuffisamment distingués. Elle s'interroge sur la place importante accordée aux enjeux écologiques au regard des considérations économiques, regrette le faible développement consacré à l'environnement scientifique, à l'innovation, au contexte européen et à la communication externe, puis rappelle que le fonctionnement démocratique implique nécessairement des compromis permettant d'aboutir à des décisions concrètes.

Haitem GUIZANI estime que les orientations démocratiques, sociales et écologiques correspondent au projet collectif soutenu par la communauté. La principale interrogation porte sur la portée juridique et politique du vote ainsi que sur l'articulation entre les orientations adoptées et les décisions futures.

Julien LOYER rejoint les interrogations relatives aux indicateurs, au calendrier et aux éléments de contexte ayant conduit aux orientations retenues. Il propose de mieux hiérarchiser les priorités, d'ouvrir davantage les groupes de travail aux personnalités extérieures et d'identifier quelques actions structurantes susceptibles de produire rapidement des résultats visibles.

Gilles BASTIN reconnaît l'absence actuelle d'un dispositif méthodologique complet, expliquée par le travail préalable de structuration engagé depuis le début de la mandature. Des outils de pilotage et des indicateurs seront progressivement élaborés. Il estime par ailleurs que la place accordée à la transformation écologique demeure mesurée au regard de l'ensemble des thématiques traitées.

Giulio CARIGNANO s'interroge sur la nature du document. Soit il constitue un engagement de réalisation, soit il s'agit d'une simple orientation générale qui ne nécessite pas réellement un vote en séance.

Le Directeur remercie les intervenants et reconnaît l'hétérogénéité du document, qui associe actions déjà engagées et perspectives plus lointaines. Il admet que la professionnalisation et les relations avec le monde économique pourraient être davantage développées. Le vote sollicité vise avant tout à approuver les orientations générales de la mandature, chaque mesure devant ensuite faire l'objet de décisions spécifiques selon les procédures applicables.

Giulio CARIGNANO invite à relativiser la portée des classements, en rappelant que les difficultés d'attractivité sont anciennes et multifactorielles. Il plaide pour un renforcement de la communication externe et souligne l'intérêt de préserver des parcours individualisés permettant aux étudiants de poursuivre leur formation dans d'autres établissements.

Le Président conclut que le document constitue avant tout un projet politique présentant la vision portée par l'équipe de direction pour les cinq années à venir, sans constituer l'engagement de réaliser immédiatement l'ensemble des actions annoncées.

Le projet d'établissement est approuvé à la majorité (25 voix favorables, 1 voix défavorable et 3 abstentions).

Approbation de la création de l'unité de service direction du numérique (DNUM) scientifique

délibération CA-2026-20
Présenté par Arnaud COEFFIER

Un document est présenté en séance.

Arnaud COEFFIER présente le projet de création de la Direction du numérique (DNUM), inscrit dans la stratégie numérique du site et rendu possible par les statuts de l'UGA, qui autorisent la création d'unités de service. Le conseil d'administration est invité à approuver cette nouvelle structure, déjà favorablement examinée par les instances compétentes. L'objectif poursuivi est de regrouper les ressources numériques afin d'améliorer la qualité de service, de renforcer la cybersécurité face à l'évolution des risques et d'harmoniser les outils utilisés par les établissements. La nouvelle direction réunira les services informatiques de l'UGA, de Sciences Po Grenoble UGA, de l'ENSAG et de la DSIM. Sa gouvernance reposera sur une vice-présidence numérique associant les établissements partenaires, garantissant leur participation aux décisions stratégiques, budgétaires et organisationnelles. Regroupant près de 180 agents, cette mutualisation vise également à éviter les doublons et à optimiser les moyens. Sciences Po Grenoble UGA choisit toutefois une intégration progressive, avec un modèle économique reposant sur les services partagés et une répartition des coûts entre établissements. Compte tenu de la contribution importante de l'établissement en effectifs, une économie annuelle estimée entre 80 000 et 100 000 euros est attendue.

Camille CHAUSSINAND s'enquiert des raisons du retrait de l'Université Savoie Mont-Blanc du dispositif.

Arnaud COEFFIER explique que cet établissement souhaite conserver sa souveraineté numérique tout en continuant à bénéficier des services proposés via un système de facturation, désormais en qualité de client et sans participer à la gouvernance.

Haitem GUIZANI souhaite connaître les évolutions concrètes apportées par cette nouvelle organisation par rapport au fonctionnement actuel.

Arnaud COEFFIER explique que la mutualisation existait déjà partiellement et qu'il s'agit d'une étape supplémentaire permettant d'améliorer le service tout en spécialisant davantage certains métiers. Trois agents rejoindront la nouvelle direction sur des fonctions expertes, tandis que trois agents de proximité demeureront au sein de l'établissement pour assurer l'assistance quotidienne. Cette évolution répond également aux souhaits de plusieurs personnels, qui bénéficieront de perspectives de spécialisation et d'évolution de carrière, tout en conservant une connaissance des besoins spécifiques de l'établissement.

Pauline VIGNOUD s'interroge sur les garanties apportées en matière de qualité de service, de réactivité, d'évaluation du dispositif et sur les possibilités de remise en cause de cette organisation en cas de dysfonctionnement.

Catherine PRUD'HOMME rejoint la séance en visioconférence à 13h22.

Arnaud COEFFIER répond que les engagements demeureront identiques à ceux déjà appliqués par la direction du numérique de l'UGA auprès de l'ensemble des composantes. Le pilotage sera assuré au sein de la vice-présidence numérique, qui suivra régulièrement le fonctionnement du dispositif, sans qu'il soit nécessaire de prévoir des engagements spécifiques supplémentaires.

Le Président rapproche cette évolution des interrogations exprimées lors de l'intégration de l'établissement au sein de l'UGA. L'expérience acquise montre que la mutualisation préserve la capacité d'influence de Sciences Po Grenoble UGA et produit des bénéfices partagés pour l'ensemble des partenaires.

Aurélien LIGNEREUX demande des précisions sur les effectifs de proximité qui seront maintenus dans le nouvel organigramme.

Arnaud COEFFIER répond qu'ils sont au nombre de trois. Il précise que la réflexion porte également sur le renforcement des compétences audiovisuelles, aujourd'hui insuffisantes, et que cette nouvelle organisation pourrait permettre de développer progressivement cette expertise de proximité.

La séance est interrompue pour la pause déjeuner de 13h26 à 14h09.

AFFAIRES FINANCIERES

Approbation des tarifs de l'établissement 2026-2027
délibération CA-2026-21

Présenté par Hélène DESSAUX

Un document est présenté en séance.

Hélène DESSAUX présente les principales modifications proposées. Un tarif spécifique est créé pour l'étalement de scolarité des étudiants entrepreneurs, artistes et sportifs de haut niveau, la seconde année étant facturée à 50 % des frais modulés. Les étudiants en situation de handicap bénéficiant de cet aménagement seraient exonérés de droits pour cette année supplémentaire.

Les tarifs relatifs au diplôme d'établissement et à l'Executive Master « Métiers de l'administration publique d'État » sont supprimés à la suite de la refonte de ces formations dans le cadre de la création de la nouvelle préparation. Les étudiants internationaux hors programme d'échange seraient désormais soumis aux frais modulés et la possibilité d'une inscription sur un seul semestre serait supprimée, cette formule concernant très peu d'étudiants et générant d'importantes difficultés de gestion.

Les nouveaux tarifs de la préparation sont créés en formation initiale et continue, avec un tarif annuel, un tarif par module et des frais de candidature. Les tarifs de la carte de lecteur sont supprimés, car ils ne sont plus appliqués, et plusieurs précisions rédactionnelles sont apportées.

Giulio CARIGNANO relaye une position commune des organisations syndicales étudiantes. Malgré les avancées du document, quatre désaccords subsistent et justifient un vote séparé.

Il propose de ramener les frais de l'enseignement à distance de 2 400 à 1 300 euros, estimant que l'augmentation ne s'est pas accompagnée d'une amélioration perceptible de la qualité. Les frais de césure pourraient être remplacés par un forfait de 100 euros afin de ne pas pénaliser les étudiants. Les frais d'inscription au concours seraient réduits à 25 euros et supprimés pour les boursiers afin de renforcer l'attractivité de l'IEP, le montant actuel lui paraissant supérieur aux frais de gestion. Enfin, les frais de redoublement en cinquième année pour mémoire ou stage en EAD seraient également ramenés à 100 euros.

Interrogé sur le coût de ces propositions, il estime que seule la baisse des frais de concours entraînerait une diminution des recettes et considère que la situation financière de l'établissement permettrait d'expérimenter ces mesures avant d'éventuels ajustements.

Sophie PANEL juge plusieurs propositions raisonnables, notamment sur la césure. Elle s'interroge également sur le fait que les candidats non admis acquittent les mêmes frais de concours et souhaite disposer d'éléments précis sur les coûts de gestion.

Le Président s'interroge sur la pertinence d'examiner les propositions étudiantes séparément ou si un vote global est préférable.

Lou ALPY relève que les étudiants salariés bénéficiant d'un étalement de scolarité ne sont pas mentionnés et demande que les frais réduits de redoublement soient également appliqués aux étudiants en présentiel.

Éric BRUN rappelle que certains frais spécifiques liés à l'enseignement à distance ont déjà été supprimés et souligne la nécessité de préserver l'équilibre financier.

Le Directeur considère que les différentes propositions nécessitent une réflexion approfondie. Les coûts réels du concours sont difficiles à établir puisqu'ils intègrent notamment le travail des personnels administratifs et des correcteurs. Une baisse des droits représenterait environ 75 000 euros de recettes en moins et mérite, selon lui, un débat plus large sur l'attractivité et la stratégie de l'établissement. Il estime également qu'un vote point par point poserait un problème de méthode.

Sophie PANEL suggère qu'une évaluation similaire soit réalisée pour les frais de césure afin de comparer le coût réel du service rendu avec les montants demandés.

Le Président propose de réaliser un benchmark des frais d'inscription pratiqués dans les différents Sciences Po.

Anne BARTEL-RADIC précise les montants appliqués dans plusieurs établissements.

Le Président observe qu'une baisse excessive des frais de concours pourrait attirer des candidats n'ayant pas l'intention d'intégrer l'IEP et alourdir inutilement la charge de travail des équipes.

Haïtem GUIZANI rappelle que le concours de Grenoble diffère du concours commun puisque seuls les candidats auditionnés génèrent des coûts importants.

Le Directeur estime que la question des frais de césure constitue le principal point de discussion. Le niveau proposé lui paraît représenter un équilibre raisonnable entre les services maintenus et le coût supporté par l'établissement.

Giulio CARIGNANO défend une logique de baisse des droits afin de renforcer l'attractivité de l'IEP, quitte à procéder ensuite à des ajustements fondés sur des données consolidées.

Catherine SAINTAGNE rappelle que la césure est strictement encadrée par la réglementation et implique un suivi administratif et pédagogique qui justifie l'existence de coûts.

Lou ALPY souligne que les étudiants interrogés ne perçoivent pratiquement aucun accompagnement pendant leur césure, ce qui justifierait une diminution des tarifs.

Gilles BASTIN répond que cette appréciation ne tient pas compte du coût complet des personnels.

Le Président relève que les échanges montrent l'absence de données suffisamment consolidées pour éclairer pleinement certaines décisions.

Le Directeur défend les équilibres proposés, estimant que le taux de 50 % correspond à une évaluation raisonnable des coûts tout en préservant un principe d'équité. Il souligne également qu'il est toujours difficile de revenir sur une baisse tarifaire une fois celle-ci décidée.

Sophie PANEL propose un compromis consistant à adopter les tarifs tout en demandant à l'administration de produire des estimations concernant les coûts de l'enseignement à distance, de la césure et du concours.

Le Directeur répond que le calcul du coût réel par étudiant demeure complexe en raison des financements publics, même si des estimations pourront être présentées.

Hélène DESSAUX précise que la délibération doit être adoptée avant le 1er septembre pour permettre l'ouverture de la nouvelle préparation, tandis que les décisions concernant le concours peuvent être reportées à l'automne.

Le Président constate que seule la décision sur les frais de concours peut être différée.

Haïtem GUIZANI souhaite que l'administration s'engage à produire les éléments économiques nécessaires afin d'éclairer les décisions futures.

Giulio CARIGNANO prend acte du report du débat sur le concours, mais maintient sa demande de vote sur les propositions concernant la césure et le redoublement.

Fabien TERPAN propose qu'un engagement formel de réexamen soit inscrit au procès-verbal afin de permettre un débat ultérieur mieux documenté.

Le Président conclut que le Conseil d'administration est appelé à voter la proposition de l'administration, à l'exception des frais d'inscription au concours dont l'examen est reporté. L'administration s'engage à présenter ultérieurement des éléments d'évaluation des coûts, sans organiser de vote séparé sur les autres dispositions.

En réaction au refus du président de faire voter les dispositions de manière séparée, Giulio CARIGNANO (AGORA), Raphaël DAVIN (AGORA) Lucie CLAMENS (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S), Adrien LEFEBVREL (SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S) ou ALPY (OURSE) quittent la séance à 14h44.

La délibération — à l'exclusion des tarifs d'inscription aux concours qui seront votés à une séance ultérieure du Conseil d'administration — est approuvée à la majorité (22 voix favorables et 4 abstentions).

VIE ETUDIANTE

Approbation de la charte de la vie associative 2026-2027
délibération CA-2026-22
Présenté par Caroline BRAY

Un document est présenté en séance.

Caroline BRAY rappelle que la charte de la vie associative résulte d'un an de travail associant les élus étudiants, les différentes promotions, les services de l'UGA et les établissements composantes. Le document conserve un socle commun applicable à l'ensemble de l'UGA Grand Établissement, tandis que les dispositions les plus rigides ont été supprimées afin de permettre à chaque établissement de définir une déclinaison locale adaptée à ses spécificités. Elle précise que la version présentée a été modifiée avant le CEVIE du 28 juin afin d'intégrer les motions déposées par l'Ourse et de répondre aux demandes des organisations étudiantes. Le texte obtenu est présenté comme un compromis acceptable pour l'ensemble des partenaires. Son rejet conduirait au rétablissement de la version antérieure de la charte, ce qui constituerait, selon elle, une régression.

Le Président rappelle que ce document résulte d'un travail commun avec l'UGA et les autres établissements composants. Une modification unilatérale n'est donc pas envisageable. L'IEP conserve la possibilité de ne pas adhérer à ce dispositif, mais cette décision ne serait pas sans conséquences.

Maëlis LECOMTE apporte son soutien à la charte et au travail conduit avec Caroline Bray. Les demandes formulées par les étudiants ont, selon elle, été prises en compte et l'ensemble des organisations syndicales soutient désormais le texte.

Aurélien LIGNEREUX s'interroge sur l'allègement des dispositions relatives à la laïcité et au prosélytisme. Il souhaite s'assurer que la nouvelle rédaction ne permette pas la création d'associations à caractère politique bénéficiant de financements publics.

Le Président précise que la jurisprudence administrative complète la charte et interdit le financement d'associations poursuivant des objectifs politiques ou religieux. Les associations exerçant également des activités d'intérêt général peuvent être subventionnées uniquement pour ces dernières, sous le contrôle de conventions permettant, le cas échéant, le remboursement des sommes versées.

Aurélien LIGNEREUX indique vouloir éviter toute ambiguïté sur ce point.

Le Président confirme que les étudiants demeurent libres d'adhérer à des organisations politiques, sans que celles-ci puissent être subventionnées par l'établissement.

Un intervenant demande si les pouvoirs de police administrative mentionnés dans la charte reviennent au président de l'UGA sur les locaux de l'IEP.

Le Président confirme qu'ils relèvent bien du seul directeur de l'établissement et reconnaît que l'article 3 de la charte peut prêter à confusion.

La charte de la vie associative 2026-2027 est approuvée à la majorité (25 voix favorables et 1 abstention).

Sophie PANEL relaie la demande des élus étudiants, qui regrettent de ne pas pouvoir obtenir un vote séparé sur les différents points d'une délibération. Leur retrait du CA s'explique principalement par ce refus.

Le Président confirme avoir refusé cette possibilité à deux reprises. Favorable à des votes séparés sur des points clairement identifiés, il estime toutefois que les instances préparatoires doivent d'abord remplir leur rôle et que le Conseil d'administration ne peut se prononcer sur des amendements déposés en séance et insuffisamment instruits. Il rappelle également que les représentants étudiants disposent d'une large place dans les débats. Néanmoins, il reconnaît que deux votes distincts auraient pu être organisés et se déclare disposé à recourir à cette méthode lorsque les conditions le permettront.

Maëlis LECOMTE (OURSE) quitte la séance et Iban HONTHAAS (OURSE) et Eloïse CAUSSE (OURSE) se déconnectent.

Les élus étudiants réintègrent la séance.

Un élu étudiant demande un vote séparé sur le règlement des études et la maquette pédagogique.

Le Président réaffirme qu'il n'est pas opposé aux votes séparés, sous réserve que les demandes soient préparées et signalées en amont. Il rappelle que les délibérations résultent déjà d'une concertation ayant intégré de nombreuses observations recueillis dans les instances, puis invite les représentants étudiants à reprendre leur place afin de poursuivre les débats.

Lou ALPY demande la garantie qu'un vote séparé pourra être organisé sur les principaux points de désaccord relatifs à la maquette pédagogique.

Le Président répond favorablement et ouvre le débat sur cette demande.

Monsieur Fabrice LARAT se déconnecte à 15h09.

Iban HONTHAAS (OURSE) et Eloïse CAUSSE (OURSE) rejoignent la séance en visioconférence à 15h10.

AFFAIRES PEDAGOGIQUES

Réforme pédagogique : approbation de la maquette du 1er cycle réformé
délibération CA-2026-23

Présenté par Gilles BASTIN

Un document est présenté en séance.

Gilles BASTIN rappelle que l'Institut est engagé depuis plus d'un an dans une réforme globale de l'organisation des études, du curriculum et de la pédagogie du premier cycle. Si ce dernier s'est progressivement enrichi de dispositifs de professionnalisation, d'enseignements consacrés aux transitions écologique et numérique, d'ateliers et de mesures de remédiation, son évolution est demeurée plus limitée que celle du second cycle, qui a concentré une part importante des investissements humains, intellectuels et financiers. La diversification du public étudiant, liée notamment au programme d'ouverture sociale et à la réforme du concours d'entrée, ainsi que les profondes mutations écologiques, sociales, géopolitiques et technologiques justifient également une refonte de la formation. Cette réforme s'inscrit dans les orientations du mandat en renforçant l'ouverture internationale et sociale de l'établissement, l'articulation entre enseignement et recherche, l'accompagnement des étudiants et la transformation démocratique de la gouvernance.

Le processus de réforme a donné lieu à de nombreuses réunions des instances et groupes de travail autour de cinq objectifs : actualiser le modèle pédagogique, rendre les étudiants plus acteurs de leur formation, renforcer la cohérence entre les deux années passées à Grenoble, développer la collégialité dans le pilotage du premier cycle et consolider la formation à la recherche ainsi que les compétences méthodologiques. Ces orientations ont été validées successivement par les différentes instances concernées.

Afin d'améliorer le pilotage de la formation, un rapport annuel consacré au premier cycle sera désormais présenté, sur le modèle du rapport de la recherche, avec des indicateurs permettant de suivre l'évolution de la formation et des enquêtes régulières de satisfaction auprès des étudiants.

Le Conseil pédagogique du premier cycle, récemment créé, a contribué au renouvellement de l'offre pédagogique. La réforme prévoit également le déplacement de la mobilité internationale en troisième année et un rapprochement des différents publics accueillis dans le premier cycle. Les étudiants internationaux et ceux du programme POLIS suivront désormais les mêmes enseignements que les autres étudiants grâce à une extension importante de l'offre de cours et de conférences de méthode en anglais. Un responsable pédagogique du programme POLIS a également été désigné afin de renforcer l'accompagnement de ces étudiants.

La modernisation pédagogique s'accompagne d'un effort de numérisation, l'ensemble des enseignements de première année devant être disponible sur Moodle dès la rentrée. Le règlement des études évolue également avec la généralisation de la capitalisation des crédits, permettant aux étudiants de conserver les crédits déjà acquis, et l'introduction du dispositif d'ajournement autorisant la poursuite d'études sous certaines conditions, afin d'apporter davantage de souplesse sans diminuer les exigences académiques.

Une cellule d'innovation pédagogique a été créée autour d'une ingénieure pédagogique chargée d'accompagner les enseignants dans l'évolution de leurs pratiques.

La réflexion engagée sur l'intelligence artificielle se poursuit parallèlement. Après plusieurs réunions du groupe de travail, une nouvelle charte sera présentée à la rentrée avant une consultation de l'ensemble de la communauté universitaire. Contrairement aux chartes existantes, celle-ci concernera aussi les enseignants, notamment en excluant le recours à l'intelligence artificielle pour l'évaluation des étudiants. L'objectif est également d'encadrer les usages de l'IA générative en privilégiant des modalités pédagogiques favorisant les productions réalisées en présence des enseignants.

Les travaux se poursuivront à l'automne sur la coordination des nouvelles conférences de méthode en sciences sociales ainsi que sur l'harmonisation des séminaires, les mémoires devant désormais être réalisés dès la deuxième année. Une réflexion complémentaire portera enfin sur les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la réforme.

Abordant la nouvelle maquette, Gilles BASTIN souligne qu'elle est désormais présentée de manière exhaustive en intégrant le volume d'enseignement, le travail personnel attendu des étudiants, la totalité des trois années du cursus ainsi que les conséquences budgétaires de la réforme. La troisième année apparaît désormais explicitement afin d'intégrer la possibilité, offerte aux étudiants, de soutenir leur mémoire jusqu'au mois de décembre pendant leur mobilité internationale.

Monsieur Fabrice LARAT rejoint la séance à 15h29.

Par ailleurs, les cours fondamentaux et les conférences de méthode conservent leur volume horaire actuel. Les conférences de méthode restent organisées sur deux heures afin de développer davantage le travail des étudiants en séance, tandis que les cours magistraux conserveront également une durée de deux heures, assortie d'une pause systématique. Le socle disciplinaire demeure commun à tous les étudiants en première année. En deuxième année, le choix porte désormais sur les conférences de méthode, permettant une première spécialisation académique.

Un bloc de cours spécialisés est créé afin d'élargir les possibilités de choix offertes aux étudiants. L'offre est fortement diversifiée autour de thématiques plus ciblées. Les enseignements consacrés aux transitions évoluent également vers des pédagogies par projet. Le module relatif à la transition écologique s'inscrit dans un dispositif commun à l'UGA favorisant les échanges entre étudiants de différentes formations. Celui consacré aux enjeux numériques et à l'intelligence artificielle bénéficie du soutien de l'Institut grenoblois de l'intelligence artificielle afin de proposer une formation approfondie sur les dimensions sociales, éthiques, économiques et culturelles de ces technologies.

Les enseignements de méthodologie des sciences sociales distinguent désormais les approches qualitatives et quantitatives, cette dernière étant renforcée. Une nouvelle unité d'enseignement consacrée à l'engagement étudiant est également créée.

Les évolutions de la maquette représentent une augmentation globale d'environ 2 % du volume d'enseignement suivi par les étudiants, avec un allègement de la première année compensé par un renforcement de la deuxième. Pour l'établissement, la réforme entraîne une hausse d'environ 13 % des heures d'enseignement, correspondant à la volonté de renforcer l'investissement consacré au premier cycle. Les étudiants du programme POLIS sont intégrés au parcours commun et une unité de méthode du travail universitaire est créée avec la participation des personnels de la bibliothèque.

L'offre de cours spécialisés passe de 34 à 50 enseignements, objectif initialement fixé pour 2027 et atteint avec une année d'avance. La diversification thématique est renforcée, notamment sur les aires géographiques, tandis que la moitié des enseignements spécialisés est désormais proposée en anglais, conformément aux objectifs d'internationalisation. Le nombre de séminaires progresse également afin de réduire les effectifs par groupe.

L'unité d'enseignement consacrée à l'engagement vise à valoriser la participation des étudiants à la vie intellectuelle de l'établissement, leurs responsabilités associatives ou leurs projets personnels. Une offre de projets encadrés par les enseignants et des partenaires extérieurs sera organisée au printemps et évaluée selon une logique de compétences. L'unité de méthode du travail universitaire accompagnera, dès le premier semestre, les étudiants dans la découverte des sciences sociales et l'acquisition des méthodes documentaires et universitaires.

La réforme implique une période transitoire liée au report de la mobilité internationale en troisième année. Afin de limiter les difficultés d'organisation, les départs seront répartis sur deux années universitaires, ce qui permettra de réduire la pression sur les capacités d'accueil, de préserver les partenariats internationaux, d'améliorer les possibilités d'affectation des étudiants dans les destinations souhaitées et de sécuriser les financements liés à la mobilité. Les étudiants exprimeront leurs préférences entre un départ en deuxième ou en troisième année, les ajustements étant ensuite réalisés en fonction des contraintes individuelles et des capacités d'accueil.

L'augmentation durable des besoins pédagogiques représente environ 1 200 heures d'enseignement supplémentaires. Cette charge sera répartie entre les enseignants permanents, les chercheurs associés, des enseignants de l'UGA et grâce au recrutement d'un ATER supplémentaire, en discussion avec l'université. La période transitoire nécessitera par ailleurs environ 2 500 heures supplémentaires par an pendant deux ans. Ce besoin sera couvert grâce à plusieurs postes temporaires d'ATER financés par l'IDEX, à des heures complémentaires ainsi qu'au renforcement des équipes de scolarité et d'innovation pédagogique.

Les adaptations concerneront également les locaux. Les travaux de rénovation seront différés afin de ne pas aggraver les contraintes liées à l'augmentation temporaire des effectifs. Des locaux mis à disposition par l'UGA pourront être mobilisés pendant cette période.

En conclusion, Gilles BASTIN remercie l'ensemble des étudiants, enseignants, personnels administratifs et partenaires ayant participé à cette réforme. Celle-ci doit permettre de proposer des parcours plus personnalisés, un meilleur accompagnement des étudiants, une pédagogie plus innovante, une participation accrue à la vie de l'établissement et un pilotage plus collégial du premier cycle, tout en renforçant durablement la qualité de la formation.

Le Président remercie Gilles Bastin pour sa présentation très pédagogique qui permet de comprendre aussi bien les principes de la réforme que la complexité de sa mise en œuvre dans une période transitoire.

Giulio CARIGNANO considère que la réforme a sensiblement progressé par rapport au projet initial. Il regrette toutefois que l'ensemble des membres du Conseil d'administration n'ait pas disposé des mêmes informations, notamment concernant le choix de répartir les départs en mobilité sur deux promotions. Il demande qu'un vote séparé soit organisé sur l'organisation du séminaire. Le projet prévoit une première partie du séminaire en deuxième année, créditée de 8 ECTS, puis une soutenance pouvant intervenir jusqu'en décembre de la troisième année, représentant 4 ECTS. Cette organisation lui paraît nuire à la cohérence pédagogique du séminaire, dont le suivi et la soutenance devraient rester concentrés sur une même année. Le travail à distance compliquerait les échanges entre étudiants et directeurs de mémoire, augmenterait la charge des enseignants et réduirait les crédits disponibles pendant l'année de mobilité. Il propose de regrouper l'ensemble du séminaire en deuxième année en réaffectant les crédits de l'unité d'enseignement « Engagement », qui deviendrait facultative, afin de redonner au mémoire une valorisation plus conforme à son importance.

Aurélien LIGNEREUX relève plusieurs points qu'il estime contradictoires avec les objectifs affichés de la réforme. La disparition apparente des ateliers de remédiation lui semble difficilement compatible avec la volonté de mieux accompagner la diversification des publics. Il s'interroge également sur le maintien de conférences de méthode limitées à deux heures, estimant qu'une plus grande souplesse dans leur durée favoriserait des approches pédagogiques plus diversifiées. Il partage enfin les réserves exprimées sur le séminaire réparti entre deux années, considérant que le mémoire et sa soutenance constituent le cœur de la formation à la recherche et devraient conserver une valorisation académique cohérente.

Sophie PANEL soutient ces observations. Le découpage du séminaire lui paraît affaiblir la valeur du mémoire, dont les crédits seraient moins importants que ceux du contrôle continu. Elle souligne également les difficultés pratiques qu'une soutenance organisée plusieurs mois après la fin de l'année universitaire pourrait créer pour les enseignants ayant changé d'établissement. Elle regrette aussi la disparition des ateliers de remédiation, rappelant que les évaluations réalisées en mathématiques et en français avaient mis en évidence des difficultés structurelles chez certains étudiants. Le maintien de ces dispositifs lui paraît indispensable afin d'éviter un renforcement de la sélection à l'entrée de certaines formations.

Eloïse CAUSSE demande les raisons ayant conduit à appliquer la nouvelle organisation de troisième année à la promotion actuellement en deuxième année. Elle estime qu'une information rapide des étudiants concernés sera nécessaire afin d'éviter les incompréhensions.

Iban HONTHAAS salue les améliorations apportées au projet, notamment l'enrichissement de l'offre de cours spécialisés, la prise en compte de nouvelles thématiques, la valorisation de l'engagement étudiant, la

personnalisation accrue des parcours et les clarifications apportées sur les enseignements consacrés aux transitions.

Gilles BASTIN rappelle que la soutenance en troisième année constitue uniquement une possibilité laissée au choix conjoint de l'étudiant et du responsable du séminaire. Les modalités actuelles pourront donc être maintenues lorsque cela sera souhaité. Les crédits affectés à la soutenance resteront comptabilisés en troisième année, même si celle-ci intervient dès la fin de la deuxième année. Il précise que le séminaire est désormais valorisé à 12 crédits au total, contre 9 auparavant, et que les modalités d'évaluation feront l'objet d'une harmonisation entre les responsables de séminaire.

Aurélien LIGNEREUX estime toutefois que le mémoire ne peut être pleinement valorisé si sa soutenance intervient plusieurs mois après sa rédaction.

Sophie PANEL rappelle que la difficulté soulevée ne porte pas sur le nombre total de crédits, mais sur leur répartition entre contrôle continu, mémoire et soutenance.

Gilles BASTIN répond que seule la soutenance est évaluée en troisième année et réaffirme que chaque responsable de séminaire conservera la possibilité de maintenir une soutenance dès la deuxième année.

Sophie PANEL demande si un enseignant pourra imposer à l'ensemble de ses étudiants une soutenance en juin ou en juillet.

Gilles BASTIN répond par l'affirmative.

S'agissant des ateliers de remédiation, Gilles BASTIN précise qu'ils ne disparaissent pas, mais changent de fonctionnement. Les ateliers de découverte seront désormais accessibles à tous les étudiants, tandis que les remédiations en français et en mathématiques seront proposées sur la base du volontariat. Il estime que cette évolution évite de réserver les ateliers les plus attractifs aux seuls étudiants ne nécessitant aucun accompagnement. Aucune contrainte n'interdit par ailleurs d'allonger ponctuellement la durée des conférences de méthode si l'organisation le permet. L'application de la nouvelle maquette à la promotion actuellement concernée répond enfin à un objectif de simplification, l'organisation parallèle de deux maquettes différentes étant jugée irréaliste.

Le Président demande des précisions sur les modalités actuelles d'évaluation des séminaires.

Sophie PANEL rappelle que celles-ci reposent sur des coefficients distincts pour le contrôle continu, le mémoire et la soutenance. Elle regrette par ailleurs que les réponses apportées aux remarques du Conseil renvoient systématiquement aux discussions déjà conduites dans les autres instances, estimant qu'une telle méthode risque de décourager la participation des élus.

Giulio CARIGNANO souhaite qu'une communication rapide soit adressée aux étudiants une fois la réforme adoptée. Il maintient que la nouvelle organisation du séminaire n'apporte pas d'avantage concret identifié, ni pour les étudiants ni pour les enseignants, et renouvelle sa demande de vote séparé.

Gilles BASTIN insiste sur le fait que cette disposition crée avant tout une liberté supplémentaire dont les étudiants pourront bénéficier s'ils le souhaitent.

Lou ALPY s'interroge sur les conséquences de cette répartition des crédits pour les universités partenaires, certaines exigeant des volumes de crédits précis pendant la mobilité.

Hélène DESSAUX souligne que les étudiants en mobilité valident généralement un nombre de crédits inférieur au volume théorique et que cette question ne constitue habituellement pas une difficulté.

Fabien TERPAN partage les réserves exprimées sur le séminaire réparti sur deux années. Il souligne également les difficultés que pourrait rencontrer un étudiant quittant l'établissement à l'issue de la deuxième année sans disposer de l'ensemble des crédits correspondants.

Le Directeur considère au contraire que cette évolution offre davantage de souplesse à l'ensemble de la communauté universitaire. La possibilité de poursuivre le mémoire pendant l'été ou jusqu'au premier semestre de la troisième année peut améliorer la qualité des travaux sans être imposée à quiconque. Les situations particulières pourront être traitées comme elles le sont habituellement.

Catherine PRUD'HOMME quitte la séance à 16h31.

Le Président propose de limiter le vote séparé à cette seule question du séminaire. Il rappelle que la proposition de l'administration consiste à maintenir une organisation permettant une soutenance jusqu'en décembre de la troisième année, avec huit crédits en deuxième année et quatre crédits reportés en troisième année.

Giulio CARIGNANO reformule alors la proposition alternative consistant à regrouper l'intégralité du séminaire en deuxième année en réaffectant les crédits de l'unité d'enseignement « Engagement ».

Après plusieurs échanges sur les conséquences de cette modification pour le sport obligatoire et l'engagement étudiant, Le Président décide d'organiser un premier vote portant exclusivement sur le principe du retour de l'ensemble du séminaire en deuxième année.

Le Conseil d'administration approuve le retour de l'ensemble du séminaire en deuxième année (12 voix favorables, 5 abstentions et 6 voix défavorables).

Le Président en conclut que le séminaire est donc ramené intégralement en 2e année. Il propose de mettre aux voix les deux autres propositions.

Gilles BASTIN expose les deux propositions soumises au vote. La proposition n°1 consiste à maintenir le sport et l'UE d'engagement comme enseignements obligatoires, avec une UE d'engagement créditée de 2 ECTS et un séminaire valorisé à 9 ECTS. La proposition n°2 prévoit de rendre l'UE d'engagement alternative au sport. Les 2 ECTS ainsi libérés seraient réaffectés au séminaire, qui serait alors porté à 11 ECTS.

Le Président met aux voix les propositions n°1 et n°2 telles que décrites par M. Bastin.

Le Conseil d'administration approuve le maintien de l'UE Sport (2 ECTS) et de l'UE Engagement (2 ECTS) comme enseignements obligatoires, ainsi qu'un séminaire crédité à 9 ECTS (28 voix favorables et 1 abstention).

Geneviève FIORASO estime que la décision aurait dû s'appuyer sur un travail préparatoire afin que le Conseil d'administration puisse rendre un avis éclairé sur le maintien du sport comme enseignement obligatoire, principe auquel elle tient.

Aurélien LIGNEREUX estime que les difficultés rencontrées étaient prévisibles compte tenu de la réforme simultanée de la gouvernance et de la maquette pédagogique.

La maquette du 1er cycle réformé est approuvée.

Approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences de la 1ère année du 1er cycle réformé 2026-2027
délibération CA-2026-24
Présenté par Hedwig MESANA

Hedwig MESANA présente les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la première année réformée. Deux ajustements sont proposés : le dédoublement en deux groupes du cours spécialisé « Écriture mondaine », dans le cadre de la convention conclue avec l'École d'architecture, et la modification des modalités d'évaluation d'un cours assuré par un professeur invité, celui-ci souhaitant remplacer l'examen terminal par un contrôle continu.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences de la 1ère année du 1er cycle réformé 2026-2027 sont approuvées (28 voix favorables et 1 abstention).

Approbation des Modalités de Contrôle des Connaissances du 1er cycle non réformé (A2-A3) et du 2nd cycle (A4-A5) 2026-2027
délibération CA-2026-25
Présenté par Hedwig MESANA

Hedwig MESANA présente les modifications apportées aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences du premier cycle non réformé. Pour le parcours POLIS, les conférences de méthode sont remplacées par des cours spécialisés afin de rapprocher progressivement cette formation de la maquette du premier cycle réformé et d'élargir l'accès des étudiants à l'offre de cours en anglais. Les étudiants suivent désormais quatre unités d'enseignement comprenant des cours fondamentaux, des cours spécialisés obligatoires et optionnels, ainsi que les enseignements de français langue étrangère, de langues et de sport. Les modalités applicables aux étudiants internationaux évoluent également avec la transformation des conférences de méthode en cours spécialisés et un accès renforcé aux enseignements en anglais et à l'ensemble des cours du premier cycle. Enfin, pour l'actuelle troisième année, les cours spécialisés sont désormais valorisés à 3 ECTS au lieu de 2 et les conférences de méthode sont supprimées, leur contenu étant intégré à une offre renforcée de cours spécialisés sur les thématiques internationales.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances du 1er cycle non réformé 2026-2027 sont approuvées à l'unanimité.

Pauline VIGNOUD quitte la séance à 16h45, puis la réintègre à 16h47.

Hedwig MESANA présente les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du second cycle. Aucune modification structurelle n'est proposée. Les MCC du nouveau parcours « Transition écologique » en enseignement à distance seront soumises à l'approbation du Conseil d'administration en septembre. Les autres évolutions concernent principalement des changements d'intitulés de cours, l'introduction de nouveaux enseignements, notamment sur les enjeux de genre dans les relations internationales, ainsi que des

ajustements des modalités d'évaluation. Les cours de premier cycle ne pourront désormais plus être validés au titre du second cycle, conformément au principe de distinction entre les deux niveaux de formation. Enfin, plusieurs enseignements sont actualisés afin de tenir compte de l'évolution des pratiques professionnelles, et les MCC sont présentées selon le nouveau format demandé par le rectorat.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances du 2nd cycle 2026-2027 sont approuvées à l'unanimité.

Approbation du Règlement des études et des examens 2026/2027
délibération CA-2026-26
Présenté par Hélène DESSAUX

Un document est présenté en séance.

Hélène DESSAUX présente le règlement des études, adopté en CEVIE et désormais structuré en deux parties afin de distinguer les dispositions applicables à la première année du premier cycle réformé de celles concernant les autres promotions. Parmi les principales évolutions figure l'introduction du statut d'ajourné autorisé à continuer (AJAC), permettant à un étudiant n'ayant pas validé une seule unité d'enseignement, sous réserve de la décision du jury, d'accéder à la deuxième année tout en régularisant cette dette. Le règlement intègre également les nouvelles dispositions issues de la réforme pédagogique pour les cursus généraux et POLIS, qui devront être ajustées à la suite des décisions prises lors de la séance, notamment concernant l'unité d'enseignement Engagement. Les unités d'enseignement validées deviennent définitivement capitalisables conformément au cadre national des diplômes, un dictionnaire unilingue pourra être autorisé lors des examens, la procédure disciplinaire dite de « plaider coupable » est intégrée au règlement, des précisions sont apportées sur la reconnaissance de l'engagement étudiant et sur le statut d'étudiant-entrepreneur, tandis que le régime des absences est clarifié avec un maximum de huit jours d'absence par semestre sans justificatif, dans la limite de deux jours consécutifs, la déclaration devant être effectuée le jour même. Une reformulation relative aux décisions du jury est enfin introduite afin de mettre le règlement en conformité avec les exigences réglementaires.

Aurélien LIGNEREUX s'interroge sur les conséquences du statut AJAC lorsqu'un étudiant ne parvient pas à régulariser l'unité d'enseignement restant due.

Hélène DESSAUX répond que l'étudiant redoublera tout en conservant le bénéfice des unités d'enseignement déjà capitalisées.

Aurélien LIGNEREUX relève que les contraintes d'emploi du temps pourraient empêcher ces étudiants de suivre simultanément les enseignements de première et de deuxième année, ce qui risquerait de compromettre leurs chances de réussite.

Le Président rappelle que ce dispositif est limité au premier cycle.

Hélène DESSAUX répond que des aménagements seront recherchés afin de rendre les emplois du temps compatibles.

Aurélien LIGNEREUX s'interroge ensuite sur la généralisation de la capitalisation des unités d'enseignement. Il rappelle que les jurys jouaient jusqu'à présent un rôle d'appréciation globale des résultats et craint qu'un étudiant ne se retrouve à suivre un volume d'enseignement très réduit tout en restant isolé de sa promotion.

Maëlis LECOMTE salue les avancées du nouveau règlement avant d'exprimer plusieurs réserves sur l'évolution du congé menstruel. Elle rappelle que le dispositif adopté l'année précédente autorisait quinze jours d'absence par an sans justificatif, alors que le nouveau texte prévoit huit jours par semestre, limités à deux jours consécutifs, assortis d'obligations nouvelles de déclaration quotidienne et de renouvellement des certificats médicaux. Ces dispositions lui paraissent inadaptées aux pathologies chroniques telles que l'endométriose ou le syndrome des ovaires polykystiques, dont les symptômes peuvent se prolonger au-delà de deux jours. Elle estime également que l'exigence de déclaration le jour même ne tient pas compte des situations de douleur aiguë et juge paternaliste l'argument consistant à encourager les étudiantes à consulter. Enfin, elle demande que la rédaction concernant les examens soit reformulée afin de préciser que les absences liées au congé menstruel sont traitées comme toute autre absence justifiée.

16h54 Sophie PANEL quitte définitivement la séance et donne procuration à Aurélien LIGNEREUX.

Haïtem GUIZANI demande si le dispositif AJAC peut avoir des conséquences sur les départs en mobilité.

Le Président rappelle qu'il ne concerne que les deux premières années du premier cycle.

Caroline BRAY estime que les étudiants concernés par un volume réduit de cours pourront utilement consacrer ce temps à d'autres activités, notamment professionnelles, ce qui correspond au profil de nombreux étudiants qu'elle accompagne.

Aurélien LIGNEREUX souhaite disposer de données précises sur les absences justifiées et injustifiées afin d'évaluer la pertinence des modifications apportées au congé menstruel.

Adrien LEFEBVRE demande un vote séparé sur l'introduction de la procédure disciplinaire simplifiée dite de « plaider coupable ». Il estime que ce mécanisme réduit les garanties offertes aux étudiants en leur proposant une reconnaissance anticipée des faits dans un contexte de déséquilibre entre l'étudiant et l'autorité disciplinaire. Selon lui, cette procédure risque de conduire certains étudiants à accepter une sanction sans avoir pleinement préparé leur défense.

Le Président rappelle que cette procédure résulte directement du Code de l'éducation et qu'elle s'impose aux établissements.

Gilles BASTIN souligne que la majorité des procédures disciplinaires concernent des cas de plagiat ou de fraude. Le recours à cette procédure permet d'éviter que des étudiants « copiés » demeurent plusieurs mois dans une procédure disciplinaire complète susceptible d'avoir des conséquences importantes sur leur parcours, notamment pour les départs à l'étranger. Il précise également que le dispositif est strictement encadré et ne se réduit pas à un simple entretien avec le directeur.

Emmanuel KALNINS rappelle que la sanction proposée dans ce cadre demeure soumise à la validation de la section disciplinaire, conformément au Code de l'éducation.

Le Président ajoute que, même en l'absence de mention dans le règlement des études, tout étudiant peut demander à bénéficier de cette procédure, dont l'inscription dans le règlement améliore simplement sa lisibilité.

Camille CHAUSSINAND considère que le congé menstruel constitue une avancée sociale majeure et estime que deux situations d'abus ne doivent pas conduire à remettre en cause le dispositif. Il s'interroge également

sur le seuil réglementaire de 200 heures exigé pour bénéficier du statut d'étudiant salarié, puis demande si les évaluations réalisées par les étudiants à l'issue des cours spécialisés seront exploitées.

Hélène DESSAUX précise que le seuil de 200 heures relève de la réglementation applicable au statut d'étudiant salarié. Concernant le congé menstruel, elle explique que les modifications proposées répondent à quelques situations individuelles ayant nécessité un encadrement plus précis. Les huit jours d'absence par semestre demeurent utilisables sans justificatif ; au-delà, un certificat médical est simplement requis. Les pathologies de longue durée continueront naturellement à être prises en compte. Elle accepte par ailleurs de reformuler le passage relatif aux examens afin de préciser que les absences seront traitées comme toute autre absence justifiée. Enfin, elle indique que le volume global des absences n'a pas augmenté et que ces ajustements visent uniquement à mieux gérer certaines situations particulières.

Aurélien LIGNEREUX renouvelle sa demande de données chiffrées sur les absences.

Gilles BASTIN rappelle que l'établissement n'a jamais produit de statistiques consolidées sur les absences. Les moyens disponibles ont été prioritairement consacrés à la réforme pédagogique et des difficultés persistent dans la remontée des informations, ce qui constitue un chantier identifié.

Le Président demande si les représentants étudiants maintiennent leur demande de vote séparé après les réponses apportées.

Lou ALPY confirme cette demande.

Giulio CARIGNANO précise que la proposition étudiante consiste à conserver le dispositif actuel du congé menstruel tout en acceptant le passage à huit jours d'absence par semestre sans justificatif. En revanche, la limitation à deux jours consécutifs ainsi que les autres nouvelles contraintes seraient supprimées.

La délibération relative à la proposition étudiante sur les congés menstruels est approuvée à la majorité (11 voix favorables, 5 voix défavorables et 13 abstentions).

La délibération relative au reste du règlement est approuvée à la majorité (28 voix favorables et 1 voix contre).

Approbation du calendrier universitaire 2026/2027
délibération CA-2026-27
Présenté par Hélène DESSAUX

Hélène DASSAUX rappelle que le calendrier universitaire 2026/2027, tel qu'il a été envoyé aux membres de l'instance, prévoit une rentrée à partir du 1er septembre 2026, et une fin d'année universitaire au 31 août 2027.

Le calendrier universitaire 2026/2027 est approuvé à l'unanimité.

La séance est interrompue de 17h08 à 17h20.

Approbation de la clôture du Certificat d'Études Administratives et de la formation préparant aux Métiers de l'Administration Publique d'État à temps partiel et ouverture de la Prép'A et approbation des Modalités de contrôle des Connaissances associées

délibération CA-2026-28

Présenté par Camille MORIO

Un document est présenté en séance.

Camille MORIO présente le projet de création de la Prép'A, dernière étape de la réforme du Centre de préparation à l'administration générale engagée en 2023. Cette nouvelle formation résulte de la fusion de deux cursus aux objectifs proches, mais aux modalités pédagogiques différentes et dont l'attractivité était devenue limitée. Elle répond à un objectif d'innovation pédagogique destiné à faciliter l'accès des publics empêchés aux préparations aux concours de la fonction publique.

La création de ce cursus s'inscrit dans le contexte national de renforcement de l'attractivité des métiers de la fonction publique, de diversification des profils recrutés et de valorisation de l'expertise historique de Sciences Po Grenoble dans la préparation aux concours administratifs. Elle met également à profit le savoir-faire de l'établissement en matière d'enseignement à distance grâce à une organisation hybride associant distanciel et présentiel.

La formation poursuit un double objectif : préparer aux concours de catégorie A de l'administration générale et permettre l'acquisition de compétences professionnelles utiles à l'exercice de fonctions administratives, y compris pour des personnes rejoignant la fonction publique par d'autres voies que le concours. Elle s'adresse aussi bien aux étudiants en formation initiale qu'aux agents publics, demandeurs d'emploi, personnes en reconversion professionnelle ou salariés souhaitant compléter leur parcours tout en conservant leur activité principale. Les contraintes visées peuvent être liées aux études, à l'emploi, à la vie familiale, à l'éloignement géographique ou à une situation de handicap.

L'organisation modulaire permet aux participants de suivre l'ensemble de la formation ou seulement certains enseignements selon leurs besoins. Les contenus sont accessibles à distance, complétés par des séances facultatives en présentiel, organisées un vendredi sur deux, ainsi que par un accompagnement individualisé assuré tout au long du parcours. L'équipe pédagogique demeure principalement composée de professionnels de l'administration publique, aux côtés d'enseignants-chercheurs.

Elle souligne enfin que la Prép'A bénéficie désormais du label « Prépa Talents du service public », permettant aux étudiants remplissant les critères requis d'accéder à une bourse du CROUS et à un accompagnement renforcé.

Le Président salue cette réforme, qu'il juge essentielle pour renforcer la préparation des cadres supérieurs de l'État en dehors de la région parisienne et favoriser une plus grande diversité des profils au sein de la haute fonction publique.

Julien LOYER s'interroge sur la place accordée à la modernisation de l'action publique ainsi que sur les liens avec le projet stratégique de l'établissement.

Camille MORIO répond que ces thématiques sont abordées dans certains enseignements fondamentaux sans constituer des modules spécifiques. Les projets appliqués sont principalement développés dans les formations à temps plein, tandis qu'un partenariat est en cours de finalisation avec la plateforme régionale de

mutualisation des ressources humaines afin d'intégrer certains modules au catalogue de formation des services de l'État.

Le Directeur souligne que cette offre pourra également servir de support à la future formation destinée aux élus, en permettant la réutilisation de modules existants plutôt que la création de nouveaux enseignements.

La clôture du Certificat d'Études Administratives et de la formation préparant aux Métiers de l'Administration Publique d'État à temps partiel, l'ouverture de la Prép'A et les Modalités de contrôle des Connaissances associées sont approuvées à l'unanimité.

Approbation de la convention de double diplôme avec l'UNC Chapel Hill
délibération CA-2026-29

Présenté par Simon PERSICO

Le Directeur présente le projet de double diplôme avec l'Université de Caroline du Nord à Chapel Hill, issu d'un partenariat historique d'échanges et désormais étendu aux parcours Gouvernance européenne et Transition écologique. Deux étudiants de chaque établissement pourront obtenir les diplômes des deux universités. Il souligne la qualité scientifique de ce partenaire et l'intérêt de renforcer les liens avec une université américaine de premier plan. Les étudiants devront toutefois acquitter des droits d'inscription de 12 500 dollars. Si une partie de cette somme est reversée à Sciences Po Grenoble, les contraintes juridiques ne permettent pas de la redistribuer directement aux étudiants. Malgré cette limite, il estime que cette opportunité mérite d'être développée.

Fabien TERPAN considère que ce double diplôme renforcera l'attractivité et le rayonnement international de l'établissement. Il rappelle que l'UNC Chapel Hill bénéficie d'une réputation scientifique reconnue et cherche à consolider ses partenariats avec les universités européennes.

Giulio CARIGNANO reconnaît l'intérêt du projet, mais juge les frais d'inscription incompatibles avec les valeurs de l'établissement. Il souhaite que les sommes perçues par Sciences Po Grenoble puissent, par des dispositifs juridiquement sécurisés, contribuer à réduire le coût supporté par les étudiants. Il s'interroge également sur la concentration des partenariats internationaux au bénéfice de certains parcours et annonce un vote défavorable.

Le Président rappelle que ces droits demeurent inférieurs aux tarifs habituellement pratiqués aux États-Unis et souligne que le rejet de la convention priverait les étudiants de cette opportunité.

Éric BRUN estime que ce partenariat constitue un atout pour l'attractivité internationale de l'établissement.

Haïtem GUIZANI soulève les enjeux éthiques et environnementaux liés à ces mobilités et s'interroge sur d'éventuelles mesures de compensation.

Fabien TERPAN rappelle que les droits appliqués correspondent au tarif réservé aux résidents de Caroline du Nord et partage le souhait de rechercher un dispositif permettant de faciliter l'accès des étudiants.

Iban HONTHAAS confirme l'opposition des représentants étudiants à un dispositif reposant sur des frais aussi élevés.

Le Directeur annonce qu'en l'absence de redistribution directe, les recettes pourraient alimenter le Fonds vert afin de soutenir des mobilités plus durables. Il ajoute qu'une réflexion sera engagée sur la stratégie internationale de l'établissement et l'équilibre des partenariats entre les différents parcours.

Haïtem GUIZANI accueille favorablement cette perspective.

La convention de double diplôme avec l'UNC Chapel Hill est approuvée à la majorité (17 voix favorables, 10 voix défavorables et 1 abstention).

Approbation de l'avenant à la convention de tri diplôme entre l'IUGA, l'ENSAG-UGA et Sciences Po Grenoble-UGA

délibération CA-2026-30

Présenté par Hélène DESSAUX

Hélène DESSAUX présente un avenant de deux ans à la convention du tri diplôme Architecture, Urbanisme et Politique afin d'assurer la continuité de la formation pendant la refonte de son modèle pédagogique et de renforcer son attractivité, avec une intégration à Parcoursup envisagée à compter de la rentrée 2027. L'avenant précise également les modalités financières applicables, les étudiants acquittant leurs droits d'inscription à Sciences Po Grenoble, qui reverse à l'ENSAG la part correspondant aux droits nationaux.

17h59 Pauline VIGNOUD quitte définitivement la séance et donne procuration à Camille CHAUSSINAND

L'avenant à la convention de tri diplôme entre l'IUGA, l'ENSAG-UGA et Sciences Po Grenoble-UGA est approuvé à l'unanimité.

Approbation de la convention de partenariat entre Media Institute et Sciences Po Grenoble-UGA

délibération CA-2026-31

Présenté par Hélène DESSAUX

Hélène DESSAUX propose le renouvellement de la convention de partenariat conclue avec Media Institute dans le cadre de l'Executive Master IA Data Marketing, créé en 2018. Ce partenariat permet de mobiliser un réseau de professionnels spécialisés dans le marketing, la data et le numérique au bénéfice d'un public de formation continue. La formation, dispensée sur sept mois selon un format hybride entre Grenoble et Paris, est proposée au tarif de 8 000 euros en cas de financement par un organisme et de 3 900 euros en financement individuel.

La convention de partenariat entre Media Institute et Sciences Po Grenoble-UGA est approuvée à l'unanimité.

Approbation de l'avenant de prolongation à la convention relative au parcours intégré économie gestion du 1er cycle entre Sciences Po Grenoble-UGA et la faculté d'économie de Grenoble

délibération CA-2026-32

Présenté par Hedwig MESANA

Hedwig MESANA propose le renouvellement, pour une année, de la convention permettant aux étudiants de troisième année de préparer parallèlement la licence Économie-Gestion de l'UGA. Cette prolongation doit assurer la continuité du dispositif pendant la période de réforme, une nouvelle organisation étant actuellement à l'étude, avec un parcours allégé combinant des enseignements en présentiel en deuxième année et à distance en troisième année.

Raphaël DAVIN demande selon quelles modalités cette nouvelle organisation serait mise en œuvre.

Hedwig MESANA répond que les discussions portent sur un parcours réparti sur deux années, associant une partie des enseignements en présentiel en deuxième année et une validation à distance en troisième année.

Hélène DESSAUX précise que ce renouvellement limité à une année tient également au calendrier des nouvelles accréditations de l'UGA, qui nécessite une adaptation conjointe des maquettes de formation.

L'avenant de prolongation à la convention relative au parcours intégré économie gestion du 1er cycle entre Sciences Po Grenoble-UGA et la faculté d'économie de Grenoble est approuvé à l'unanimité.

Haïtem GUIZANI quitte définitivement la séance à 18h04.

RESSOURCES HUMAINES

Approbation du référentiel d'équivalence horaires pour l'année 2026/2027
délibération CA-2026-33

Présenté par Hélène DESSAUX

Julien LOYER quitte définitivement la séance à 18h07 et donne procuration à Camille CHAUSSINAND.

Hélène DESSAUX présente les principales évolutions du référentiel d'équivalence horaires, destinées à prendre en compte la nouvelle maquette pédagogique. Elles concernent notamment la coordination des cours transversaux, l'adaptation des modalités de tutorat de stage, le plafonnement du nombre d'étudiants en situation professionnelle et de mémoires de second cycle suivis par enseignant, l'intégration de l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience, ainsi que l'instauration de fourchettes horaires plus souples pour les responsabilités liées à la transformation pédagogique et aux autres missions.

Giulio CARIGNANO propose d'étendre au premier cycle la valorisation de la participation d'un second membre du jury lors des soutenances de mémoire et suggère de porter cette équivalence d'une à trois heures.

Anne BARTEL-RADIC rappelle qu'une heure d'équivalence correspond à environ quatre heures de travail effectif, incluant notamment la préparation et la lecture du mémoire.

Le Directeur estime que cette proposition entraînerait un coût supplémentaire important et considère qu'elle devra être examinée au regard des équilibres budgétaires.

Le Président rappelle que la réforme accroît déjà significativement les besoins en heures d'enseignement et nécessitera des recrutements supplémentaires.

Le référentiel d'équivalence horaires pour l'année 2026/2027 est approuvé à l'unanimité.

Approbation de la modification du régime indemnitaire des personnels BIATSS et actualisation des grilles de rémunérations des personnels contractuels recrutés sur projets de recherche

délibération CA-2026-34

Présenté par Thomas PLANQUOIS

Thomas PLANQUOIS présente une révision du régime indemnitaire des personnels BIATSS afin de l'actualiser au regard des objectifs de la loi de programmation de la recherche, de l'évolution de l'organisation de l'établissement et des pratiques de l'UGA. Les principales modifications portent sur l'élargissement des bénéficiaires aux contractuels recrutés sur contrat de projet, l'harmonisation des montants entre personnels titulaires et contractuels occupant des fonctions identiques, la simplification de la cartographie des groupes de fonctions ainsi que l'actualisation des grilles de rémunération des personnels recrutés sur projets de recherche. Cette revalorisation, représentant une hausse de 0,8 % de la masse salariale globale, bénéficiera à près de 88 % des agents, principalement aux personnels des catégories B et C et aux fonctions sans encadrement. Dans un second temps, elle sera suivie d'un travail de concertation destiné à mieux définir les critères de reconnaissance de l'expertise et des responsabilités.

18h12 Le Président quitte momentanément la salle et transmet la Présidence de la séance à Fabien TERPAN

Éric BRUN salue cette évolution, qui permet d'améliorer la situation des personnels occupant les fonctions les moins favorisées.

La modification du régime indemnitaire des personnels BIATSS et actualisation des grilles de rémunérations des personnels contractuels recrutés sur projets de recherche est approuvée à l'unanimité.

Approbation des modalités d'attribution de la Prime de charges administratives au titre de l'année universitaire 2026-2027

délibération CA-2026-35

Présenté par Thomas PLANQUOIS

18h17 Le Président réintègre la salle et reprend la Présidence de la séance

Thomas PLANQUOIS propose, pour 2026-2027, de reconduire à l'identique les modalités d'attribution de la prime de charges administratives, adoptées l'année précédente. Cette délibération fixe uniquement les plafonds réglementaires, les montants effectivement attribués devant être arrêtés ultérieurement en Conseil d'administration restreint.

Giulio CARIGNANO s'interroge sur le maintien de ces primes dans un contexte d'augmentation des frais de scolarité et estime que cette évolution contraste avec les efforts demandés aux étudiants.

Le Directeur fait observer qu'aucune revalorisation n'est proposée, les montants versés restant identiques à ceux de l'année précédente. Il rappelle que les plafonds ne correspondent pas aux sommes effectivement perçues et souligne que ces indemnités rémunèrent des responsabilités importantes.

Le Président rappelle que les primes des personnels n'ont pas augmenté et souligne l'investissement considérable des équipes de direction dans le fonctionnement de l'établissement.

Éric BRUN rappelle que ces dispositifs sont prévus par la réglementation et rémunèrent un travail effectif.

Aurélien LIGNEREUX estime que ce débat met en lumière la charge importante assumée par les équipes de direction.

Giulio CARIGNANO précise que les représentants étudiants demeurent favorables à une revalorisation des personnels, tout en regrettant l'absence de mesures comparables en faveur des étudiants.

Stéphane PUSATERI souligne à son tour l'importance des responsabilités exercées par les équipes de direction et estime que ces primes demeurent modestes au regard de leur investissement. Il regrette également qu'un étudiant admis au Collège d'Europe ne puisse obtenir simultanément un diplôme de Sciences Po Grenoble.

Le Directeur informe que le réseau des IEP travaille à la création d'un diplôme de niveau bachelor, qui permettrait aux étudiants quittant l'établissement après trois années d'études d'obtenir un diplôme propre à Sciences Po Grenoble.

Les modalités d'attribution de la Prime de charges administratives au titre de l'année universitaire 2026-2027 sont approuvées à la majorité (17 voix favorables, 2 vois défavorables et 7 abstentions).

CLOTURE DE LA SEANCE

Le Président clôt la séance à 18h33.

Fin de la séance

Prochaine séance : Jeudi 8 octobre 2026